

## Ecole d'agriculture de Sainte-Anne.

“ Le sol, c'est la patrie, améliorer l'un,  
c'est servir l'autre.”

L'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne a été fondée par le Collège, au mois d'octobre 1859. Elle a donné depuis cette époque l'instruction agricole à 386 élèves.

**Règlements actuels.** — Dix bourses sont mises par le Gouvernement à la disposition des élèves. A part des dix bourses, le Gouvernement donne cinq piastres de gratifications par mois aux élèves non boursiers dont les notes des conduite et de travail sont bonnes. Les étudiants partagent leur temps entre le travail manuel, les leçons données en classe et l'étude. A part le cours d'agriculture, on donne des leçons de chimie agricole, de botanique, d'arithmétique, de grammaire française. L'instruction religieuse, il va sans dire, n'est pas négligée. Les élèves peuvent étudier la fabrication du beurre à la beurrerie annexée à la ferme.

Le cours régulier est d'au moins deux ans ; les élèves, qui ont fréquenté l'Ecole pendant ce laps de temps et qui ont subi des examens satisfaisants, ont droit à un diplôme signé par les Directeurs et Professeurs de l'Ecole et contresigné par le Commissaire de l'Agriculture.

**Conditions d'admission.** — Pour être admis les aspirants doivent avoir au moins quinze ans, posséder une bonne instruction élémentaire, témoigner de leur ferme intention de se livrer plus tard à l'agriculture et fournir un certificat de bonne conduite.

Les livres et fournitures classiques ordinaires sont à la